

Écoles privées: tolérées, autorisées, reconnues ou respectées?

Autor(en): **Moser, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Die Privatschule = L'école privée = La scuola privata**

Band (Jahr): - **(1998)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-852416>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ecoles privées: tolérées, autorisées, reconnues ou respectées?

Henri Moser

C'est avec plaisir, et en toute objectivité, que nous pouvons constater une évolution positive dans les rapports entre l'enseignement privé et les autorités publiques.

C'est sans doute dû aux efforts entrepris par la Fédération suisse et des Associations régionales ou professionnelles pour l'amélioration constante de la qualité des écoles et des prestations.

Sans fausse modestie, cette amélioration de l'image des écoles privées est due aussi à la qualité de ses représentants: à Berne et dans les diverses régions du pays.

On a dit souvent, et à juste titre, que l'enseignement privé suisse est, certes, toléré et que les écoles ne sont autorisées à exister qu'en vertu des lois et règlements sur la liberté du commerce... C'est toujours

particulièrement frappant lorsque des comparaisons sont faites avec nos collègues des pays nordiques, de l'Allemagne ou de la France.

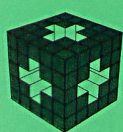
Plusieurs événements récents semblent inverser cette tendance.

Les quelques exemples, ci-dessous, ne constituent pas une liste exhaustive et la dernière nouvelle qui concerne l'Association genevoise des écoles privées (AGEP) motive, à elle seule, la rédaction de ce bref article.

- Nous avons été sensibles au respect témoigné au secrétariat de la FSEP, quand le Département fédéral de l'économie lui a confié l'organisation des examens fédéraux de la maturité professionnelle.
- La formation des aides-médicales, que plusieurs écoles continuent à assumer alors que les frais de scolarité sont payés directement par l'Etat.
- La reconnaissance cantonale et fédérale de la maturité pour adultes de l'Ecole Feusi, à Berne.
- La nomination d'une représentante de la FSEP à la Commission suisse de maturité.
- Les HES privées, etc...

A Genève

Le Département de l'instruction publique vient de décider que les écoles privées seront dorénavant traitées comme les écoles publiques pour le passage des élèves de l'école primaire à l'enseignement secondaire et de la scolarité obligatoire à l'enseignement secondaire supérieur.



LES ECOLES PRIVÉES SUISSES sont

- individuelles,
- innovatrices,
- et orientées vers votre but de formation.

Intéressé(e)? Notre service officiel d'information et de médiation se tient gratuitement à votre disposition pour vous aider dans votre recherche d'une école conforme à vos désirs de formation.

Service Scolaire
de la Fédération Suisses des Ecoles
privées (FSEP)
Case postale 1488
1211 Genève 1
Tél.: 0848 88 41 51
Fax: 031/328 40 45
E-Mail: info@swiss-schools.ch
Internet: <http://www.swiss-schools.ch>

FAISONS LE BON CHOIX ENSEMBLE

Tous les élèves du 6^e degré primaire (écoles publiques et privées) passeront les mêmes tests d'aptitudes, le même jour, dans leur école et avec leur maître. Les travaux seront corrigés par le maître de classe et les résultats transmis au Cycle d'orientation (degrés 7 à 9).

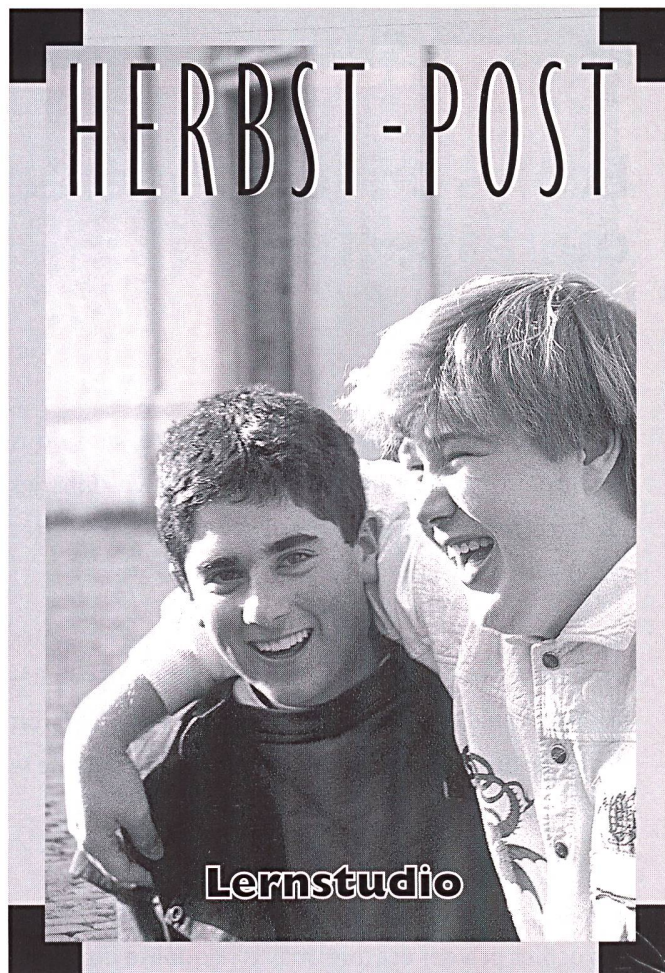
Pour le passage à l'enseignement gymnasial ou dans une école du degré diplôme (Ecoles de culture générale) ou professionnelle, les examens d'admission qui existaient seront supprimés (sauf pour des élèves venant d'autres systèmes scolaires ou de l'étranger).

Les directeurs d'écoles privées, comme leurs collègues du 9^e degré public, diront quels élèves peuvent être admis en division supérieure et dans quel système scolaire public.

Le Département de l'instruction publique juge que les directeurs d'écoles, membres de l'AGEP, peuvent assumer cette responsabilité ; cela implique que l'enseignement de ces écoles et leur système de notation sont pris au sérieux.

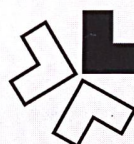
L'AGEP et les écoles privées genevoises sont évidemment très sensibles à cette marque de respect pour la qualité de leur travail.

Puisse cette évolution des rapports avec l'enseignement public s'accroître, s'étendre et se généraliser!



Herbstblätter!

In der Lernstudio Herbst-Post stellen wir unser aktuelles Angebot an Kursen vor – schulbegleitend und in den Ferien. Wir senden Ihnen die informative Broschüre gerne zu.



Lernstudio Zürich

Die Privatschule nach Mass –
auch in Winterthur, Chur und Basel

Lernstudio Zürich AG

Schulleitung

Eidmattstrasse 38, 8032 Zürich

Telefon 01/382 90 00

Fax 01/382 90 10